NAISSANCE - MARIAGE - DECES

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :

Mr Peter GREGORY et Mme Elisabeth SPREIJ Qui se sont unis le 24 Novembre 2017

Tous nos vœux de bonheur!!



ANTUGNAC

Le Conseil Municipal vous présente son Bulletin Municipal trimestriel

Automne 2017

Vous trouverez ci-après les informations des mois d'Octobre à Décembre 2017 relatives à la commune.



POINTS DIVERS

* Les travaux de la Crèche d'Antugnac avancent dans les temps. Le clos et le couvert (hors d'eau, hors d'air) sont achevés et l'enduis est commencé. Des réunions de chantier ont lieu régulièrement pour suivre l'avancement.



* Au mois de novembre le RPI Luc/Aude, Antugnac et Montazels a organisé sa

première fête des monstres au foyer d'Antugnac. Manifestation qui a eu un très beau succès avec petits et grands déguisés !



* Le 11 novembre, les antugnacois et les antugnacoises ont été invité à la cérémonie de commémoration du 11 novembre suivie d'un vin d'honneur. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes présentes à cet événement.



*,Le mercredi 6 décembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'équipe

liturgique Espérazannaise en l'église du village pour un temps de prières et de chants.

* Vendredi 15 décembre, spectacle de fin d'année en présence du Père Noël pour les Loupiots de la Crèche! Une vidéo des petits loups en train de chanter a été diffusée et s'en est suivie un spectacle faisant participer les petits et les grands.

M. Lozano, vice-président de la Communauté de Communes du Pays Limouxin et Mme Ibanez, maire d'Antugnac ont honoré les familles de leur présence.



<u>Pat Von Essen présente</u>: TAXI BULLE pour OUAGADOUGOU



* Vendredi 15 décembre, les agents de la commune ont été invité à la

cérémonie des vœux de fin d'année par Madame le Maire en présence de ses conseillers municipaux.



* Le jeudi 21 Décembre a eu lieu le repas de Noël des enfants de la cantine scolaire et de la crèche. Madame Le Maire, Gisèle Pages, Céline Lasserre et l'animateur Guillaume ont partagé le repas avec les enfants. Ce fut un moment très convivial et de partage avec les enfants.



A SAVOIR!

* Il a été remarqué que des chats ont été victimes de tir au plomb... Un chien errant s'est introduit dans une propriété privée et a grièvement blessé le chien du propriétaire. Nous demandons aux propriétaires des chiens d'être vigilant et à ne pas laisser divaguer leur animal dans les rues du village.

* « Eau potable » et « Assainissement »

La loi NOTRe du 7 Août 2015 prévoit le transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » des communes aux ECPI à fiscalité propre au plus tard au 1 er Janvier 2020. La communauté des communes du Limouxin a décidé de lancer une consultation pour une étude portant sur la prise des compétences « Eau potable » et « Assainissement » à l'échelle de son territoire.

Le marché comporte une tranche fermée (96 252€/HT): Phase 1 / État des lieux des services. Phase 2 / Étude des conditions de la prise de compétences et concertation. Et d'une tranche optionnelle (10 900€/HT): Phase 3 / Aide à la mise en œuvre. Le groupement COGITE (mandataire) / CEREG / IDE ENVIRONNEMENT / LKA AVOCATS se sont vu attribuer le marché pour un montant total de 107 425€ HT.

* Bureau d'information touristique

Le conseil communautaire en séance du 29 Mai 2017 a souhaité implanter des bureaux d'information touristique temporaires à certains endroits stratégiques du territoire en période estivale (du 1^{er} juillet au 15 septembre).

Un bureau d'information touristique ouvrira à Rennes Les Bains du fait d'une part de la durée de la fréquentation touristique particulière liée à l'ouverture des Termes d'avril à octobre, et d'autre part, de l'intérêt touristique indéniable de cette activité pour le territoire, seule station thermale du département. De plus, la commune est classée « commune touristique » par arrêté du 25 Mars 2015 pour une durée de 5 ans. Dans le cadre du transfert de la compétence Promotion du tourisme, un agent de la commune est donc mis à disposition de la Communauté de communes pour ce temps déterminé. Le personnel sera affecté au bureau d'information de Rennes les Bains.

* Les compétences de la Communauté des Communes du Limouxin

- Aménagement de l'espace (dont PLUi en 2016)
- Développement économique
- Tourisme et sentiers de randonnée en 2013
- Gestion des déchets
- GEMAPI en 2018
- Accueil des gens de voyages
- Environnement
- Amélioration de l'habitat
- La voirie d'intérêt communautaire
- Action sociale

- Développement d'équipements culturels et sportifs en 2010
- Haut débit
- Mobilité en 2011
- Action culturelle
- Petite enfance et jeunesse en 2008
- Assainissement non collectif en 2012
- Maisons de santé pluridisciplinaires en 2017

En 2020 Assainissement et Eau potable

Les nouvelles obligations des ECPI

- Création d'un conseil de développement
- Commission intercommunale d'accessibilité
- Conférence intercommunale du logement
- Plan Climat Énergie Territorial (PCET)
- * Dans le cadre de la reprise de la procédure d'élaboration des Plans de Prévention des Risques Inondation de la Haute Vallée de l'Aude, une réunion avec Mme la Sous-Préfète de Limoux et les représentants de la DDTM de l'Aude a eu lieu le Mercredi 13 Décembre dans les locaux de la Communauté des Communes du Limouxin. Suite à cette réunion, Monsieur Grégory GONZALEZ viendra présenter le nouveau projet de PPRI de notre commune fin janvier.
- * Nous avons sollicité le concours de la fondation CNP Assurance pour réaliser le projet d'installation d'un défibrillateur sur la commune. Celui-ci a été retenu et il sera attribué un soutien financier de 700€. Il sera installé sur le mur de la Mairie à l'extérieur. Courant 1^{er} trimestre 2018, une formation sera mise en place. Cette formation est aussi ouverte aux habitants. Si vous êtes intéressés, veuillez vous faire connaître en Mairie.
- * Une demande de subvention a été déposé pour la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable pour les communes d'Espéraza, Montazels, Antugnac et Campagne sur Aude. Le porteur du projet a été confié à la Mairie d'Espéraza et l'étude à l'entreprise OPALE.
- * La Direction Départementale des Finances Publiques ouvre une permanence de la trésorerie de Limoux tous les 2ème mardi du mois (le matin) dans les locaux de la MSAP de Couiza (20 route des Pyrénées) afin de traiter les questions relatives à vos factures communales (eau, cantine...). Prenez rendezvous au 04 68 74 04 25.

SYNTHÈSE

DES CONSEILS

MUNICIPAUX



Conseil Municipal du 24 octobre 2017

* Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

- Délibération pour libéralités reçues
- Délibération pour modification des statuts de la communauté de communes du Limouxin
- Délibération pour exercice de la nouvelle compétence GEMAPI par la communauté de communes du Limouxin
- Communication du rapport d'activité 2016 et de la balance générale du compte administratif 2016 de la communauté de communes du Limouxin
- Projet de sens unique dans le cœur de village : proposition de modification du projet initial suite à la réclamation de riverains
- Projet de réhabilitation des locaux de la crèche (après déménagement dans leur nouveaux locaux actuellement en cours de construction)
- Affaires communales / questions diverses

* Délibérations :

Libéralités reçues - résultat du vote : Adoptée

Votants: 7 / Pour: 7 / Contre: 0 / Abstention: 0 / Refus: 0

Modification des statuts de la communauté de communes du Limouxin -

résultat du vote : Adoptée

Votants: 7 / Pour: 5 / Contre: 0 / Abstention: 2 / Refus: 0

Exercice de la nouvelle compétence GEMAPI par la communauté de communes du Limouxin - résultat du vote : Adoptée

Votants: 7 / Pour: 6 / Contre: 1 / Abstention: 0 / Refus: 0

Communication du rapport d'activité 2016 et de la balance générale du CA 2016 de la communauté de communes du Limouxin : Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales les délégués de la commune à la communauté de communes du Limouxin communiquent le rapport d'activité 2016 ainsi que la balance générale du compte administratif de la communauté de communes du Limouxin.

Instauration d'un sens unique de circulation :

Suite à la réclamation de riverains de la rue de l'église, se faisant du souci pour l'accès à leur rue, le Conseil Municipal décide de n'instaurer un sens unique de circulation que dans la côte du Treil (dans le sens de la montée). Les autres rue restant en double circulation. Un panneau de "sens interdit sauf riverains" sera placé à l'entrée de la rue du lavoir pour inciter le maximum d'usagers à emprunter la côte du Treil dans le sens de la montée afin d'éviter une trop

grande circulation dans la rue du lavoir.

Projet de réhabilitation des locaux de la crèche :

La réhabilitation des locaux de la crèche, après la fin des travaux de la nouvelle crèche, devraient se décomposer comme suit :

- Création d'un réfectoire au rez de chaussée
- Installation d'un monte plats entre le réfectoire et la cuisine du 1er étage
- Aménagement d'une salle pour les archives de la Mairie
- Création de WC

Le Conseil Municipal donne son accord pour demander une subvention

| * Affaires communales / questions diverses : |
|--|
| ☐ M. KONIECZNY aborde le sujet du parcours de santé dans la forê communale vers chez M. BUZZO. Il faudrait faire une réunion avec l'AICA pour savoir si les chasseurs peuvent ne plus chasser à cet endroit pour de raisons de sécurité. |
| ☐ Mme DUCHATEL demande si la Mairie peut faire un courrier à M DURAND pour soutenir 6 associations concernées par une baisse d subvention et par l'arrêt de contrats aidés. Le Conseil Municipal se déclare favorable. |

| ☐ Mme DUCHATEL demande s'il est possible de rénover l'appartement |
|--|
| municipal dans le but d'accueillir une famille avec enfant(s) pour augmenter |
| l'effectif du RPI. Pourquoi ne pas faire du bénévolat pour certains travaux |
| (peinture). Pour le reste des travaux une subvention serait demandée à l'État. |

Conseil Municipal du 21 novembre 2017

- * Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :
- Délibération pour libéralités reçues
- Délibération pour instauration de la taxe d'aménagement
- Délibération pour décision modificative n°2 du Budget Annexe
- Colis de fin d'année
- Affaires communales / questions diverses

Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité.

Colis de fin d'année : La distribution des colis de fin d'année aux personnes âgées de 70 ans et plus se fera vers la mi décembre.

* Affaires communales / questions diverses :

| □ La psychologue scolaire demande une participation des Mairies sur lesquelles elle intervient afin de remplacer son matériel de diagnostic devenu obsolète. Cette participation se monterait à 4 € par enfant soit pour Antugnac 72 €. Le Conseil Municipal donne son accord à 5 voix pour, 2 voix contre, et 2 abstentions. |
|---|
| $\hfill \square$ DIF : Tous les élus ont droit à 20 heures annuelles de formation, dans le domaine de leur choix, pour lesquelles la Mairie verse une cotisation obligatoire de 1 % des indemnités des élus. |
| ☐ Le pot de fin d'année pour les employés communaux aura lieu le vendredi 15 décembre. Ce jour là il y aura également le Noël de la crèche. |